Image not found or type unknown

litige avec la Caf concernant la rentré scolaire

Par **Nat2112**, le **02/08/2019** à **11:35**

Bonjour, voila mon histoire, suite à un divorce je me suis retrouvé quelque peut en dépression, lorsque j'ai rencontré mon nouveau compagnon il est vrai que je n'ai pas déclaré quoique ce soit à la caf pour moi je ne faisais rien de mal car on ne vivait pas vraiment enssemble, certe il venait le soir et je l ai beaucoup aidé lors de son accident de travail, étant portugais et ne sachant pas lire ni écrire je me suis occupé de ses papiers en faisant venir son courrier chez moi. Ceci dit j'ai eu plusieurs échange avec la caf mais rien n y a fait, ceci dit suite à cela je leur doit une dettes concidérable de l'ordre de 8600 euros, d'accord pour eux j'ai fraudé, j'ai arreter de me battre, je suis d accord qu'on me retienne les prestation apl et prime d'activité pour le remboursement, mais là ou j'ai du mal c'est qu'on me retienne l'allocation rentré scolaire alors que mon fils en a besoin pour son Bac de cette année. De plus il m'on pénalisé de 915 euros en plus pour fraude, et me demande 256 euros par mois, mais j'ai beau leur expliqué que je suis en longue maladie donc baisse de revenu et que j'ai monté un dossier banque de France du coup ils ne veulent rien savoir. Que faire?

Par **youris**, le **02/08/2019** à **12:05**

bonjour,

la CAF est très vigilante pour les situations qui s'apparentent au concubinage sans que les personnes ne déclarent leurs situations exactes à la CAF.

je ne peux que vous conseiller de saisir le médiateur de votre CAF, mais le principe est que la CAF retienne les dettes de l'allocataire sur les prestations futures.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés